

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 27 AVRIL 2007

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

10 MAI 2007

DE CHERBOURG

Date d'envoi de la convocation : 19/04/07

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 47

Exprimés : Pour : 47 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Patrice LECESNE

L'an deux mille sept, le Vendredi 27 Avril, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LEGOUPIL Henri, CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, MAUGER Emmanuel, LEROUVILLOIS Gilbert, MARGUERIE Jean-Pierre, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BIHEL Denis, BRIX Henri, LESCALIER Jean-Marie, PAPIN Michel, DELANGE Thierry, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, LE BIEZ Martine, BATAILLE Alfred, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain, GUILLOU Jean-Yves.

Ont donné procurations : Monsieur FAUCHON Patrick à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert, Madame MELIN Katy à Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre, Monsieur LECARRIE Michel à Madame LECONNETABLE Claire, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LETERRIER Jacky, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur EUSTACHE René à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur BONNEMAINS Roger à Monsieur COLARD Alain.

Absents-Excusés : Mesdames et Messieurs COLLAS Hubert, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, ROUSSEAU François, VAULTIER André, GUERIN Alain, LAISNEY Christian, HORVAIS Jean-Emile, LECARPENTIER Régine, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, COUPPEY Armel, LENORMAND Didier, SALLEY Philippe, DUFOUR Yves.

N° 2007 - 038

Objet : Fourniture de denrées alimentaires – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Exposé

Afin d'assurer la fourniture de denrées alimentaires pour la Communauté de communes des Pieux, il est proposé de recourir à la passation de marchés en lots séparés sur appel d'offres ouvert (articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics). La décomposition des lots est la suivante :

Lot	Désignation des lots	Montant annuel minimum en € HT	Montant annuel maximum en € HT
01	Beurre, œufs, fromages et laitages	9 000	30 000
02	Charcuteries et préparations élaborées fraîches	2 500	10 000
03	Viandes bovines, ovines et porcines fraîches	5 000	20 000
04	Viandes de volailles fraîches	3 500	14 000
05	Produits de la mer et d'eaux douces surgelés	7 000	21 000
06	Produits surgelés hors produits de la mer et d'eaux douces surgelés	8 000	30 000
07	Fruits, légumes et pommes de terre 1 ^{ère} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gammes	7 000	28 000
08	Epicerie	12 000	40 000

Les marchés qui en résultent sont établis pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : autorise le Président à signer le(s) marché(s) et toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération sachant que les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget principal 2007 - nature 60623 (Alimentation).

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 10/05/07
et publication en notification
du : 07/05/07



Pour le Président empêché,
Le Premier Vice-Président

Olivier BERNARD